



© Photo : Thomas Adeline

# Info Inondations Adour amont : flash octobre 2024



Le Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) poursuit ses efforts pour la prévention du risque inondation. À la suite du flash de juillet dernier qui faisait état des avancées<sup>1</sup> et de la mise à jour du diagnostic de vulnérabilité du bassin de l'Adour amont, la stratégie d'action a été mise à jour.

**Les résultats des entretiens conduits auprès des intercommunalités, des services départementaux, régionaux et du bassin Adour d'une part, et des éléments issus des études techniques en cours d'autre part ont été examinés et affinés en comité de pilotage le 24 septembre dernier à Vic-en-Bigorre.**

## La stratégie d'action prévoit ainsi :

- une approche par secteurs à enjeux, dont les principaux sont, par bassin versant : l'Echez à Tarbes et Bordères-sur-Echez, l'Alaric à Aureilhan, Barbazan-Debat et Séméac, l'Adour à Maubourguet, Bagnères-de-Bigorre, Gerde, Pouzac, Vic-en-Bigorre, Riscle, Tarsac et Barcelonne-du-Gers, l'Arros à Tournay
- un effort particulier d'information, de sensibilisation et de prise de conscience du risque inondation, en particulier dans les zones protégées par un ouvrage ou un aménagement hydraulique,
- une formation des élus et agents du territoire au risque inondation, aux outils de surveillance et de prévision, aux dispositifs de gestion de crise (PCS et, PICS<sup>2</sup>) et à la prise en compte du risque dans l'urbanisme (PPR),
- un objectif de protection ou d'aménagement hydraulique (recalibrage de ponts, canaux de décharge, digues et ouvrages de ralentissement, ...) par secteur proportionné aux enjeux humains et bâtis concernés, à la fois adapté aux capacités locales et garant d'une cohérence amont/aval, dans le périmètre du PAPI jusqu'à Barcelonne-du-Gers,
- un accompagnement par le SMAA des particuliers, entreprises et collectivités pour des mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité du bâti sur l'ensemble du bassin versant, en complément des ouvrages de protection existants, avec un renforcement des capacités du SMAA.

<sup>1</sup>. Voir les bilans d'activité sur le site du SMAA : [www.adour-amont.fr/inondation/papi](http://www.adour-amont.fr/inondation/papi) - <sup>2</sup>. PCS : Plan Communal de Sauvegarde et PICS : Plan InterCommunal de Sauvegarde

**Les études hydrauliques vont se poursuivre dans les mois qui viennent et permettront d'inscrire au PAPI des opérations de travaux hydrauliques selon leur degré d'avancement.**

**Études et travaux qui sont ou seront achevées en 2024 :**

- gestion des écoulements sur l'Echez dans la traversée de l'agglomération tarbaise,
- gestion des écoulements du bassin versant de la Geüne,
- secteurs soumis au risque de ruissellement à Campan,
- régularisation de l'ouvrage de protection de Saint-Mont,
- régularisation de l'aménagement hydraulique du Galopio à Odos (travaux de remise à niveau).

**Études qui se poursuivront en 2025 :**

- gestion des écoulements sur la partie amont de l'Alaric,
- secteur soumis au risque de ruissellement à Bagnères-de-Bigorre,
- secteur soumis au risque de ruissellement à Riscle,
- régularisation des ouvrages de protection de Maubourguet,
- régularisation des autres ouvrages de protection (Riscle, Tarsac, ...).

Des ateliers de concertation avec les élus locaux sont programmés début octobre pour traduire cette stratégie en actions concrètes dans le futur programme d'actions.

Suivront le montage du dossier de candidature, la consultation du public et une délibération du SMAA avant dépôt du dossier PAPI en préfecture fin 2024.

Le Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) couvre un bassin versant de 2 839 km<sup>2</sup>, des sources de l'Adour jusqu'à Barcelonne-du-Gers, soit un territoire de 404 communes. Il élabore actuellement le dossier de candidature à l'appel à projet national PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations<sup>3</sup>).

Ce dossier est à déposer fin 2024 pour un programme d'actions de 6 ans. La labellisation du PAPI qui suivra en 2025 sera synonyme de la poursuite des actions avec l'appui des cofinanceurs, dont le Fonds Barnier<sup>4</sup>. Le SMAA se fait assister pour cela par ta.conseils, bureau d'ingénieur-conseil spécialiste du risque inondation.

Ce calendrier serré mobilise élus et agents du SMAA, en lien étroit avec les services de l'Etat (préfectures, DDT/M, DREAL), les quatre départements 65, 32, 64 et 40 (par ordre de surface de bassin), l'Institution Adour, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les deux régions d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine.

3. Page du ministère consacrée aux PAPI : [www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-inondations#summary-target-4](http://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-inondations#summary-target-4) – cahier des charges PAPI 3 version 2023 : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/CC%20PAPI%203%202023.pdf> 4. Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) : [www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/financement-prevention-risques-naturels-hydrauliques](http://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/financement-prevention-risques-naturels-hydrauliques)

